

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU SAMEDI 21 MARS 2026 ●

| | |
|------------------------------------|------------|
| Membres en exercice | 23 |
| Membres présents | 23 |
| Membres ayant donné pouvoir | 0 |
| Membres ayant délibéré | 23 |
| Date de la convocation | 17/03/2026 |
| Date d'affichage de la convocation | 17/03/2026 |

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Pascal Henry, M. Didier MOINEAU, Mme Pascale BETIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, Mme Sabrina BOUYER, Mme Sandie MERLE, M. Louis Pacault, M. Pierre BARBARIT, M. Marc GRANGIER, M. Julien GENDREAU, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

POUVOIRS :

ABSENTS :

M. Jean-Pierre CHARDONNET est désigné secrétaire de séance.

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SYNDICAT MIXTE CHARENTE EAUX

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2013_11_10 en date du 20 novembre 2013 approuvant l'adhésion de la commune de Ruffec au Syndicat Mixte Charente Eaux,
Vu les statuts du Syndicat Mixte Charente Eaux,

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat Mixte Charente Eaux ;

Monsieur le Maire expose :

Charente Eaux est un syndicat mixte départemental d'assistance aux collectivités dans le domaine de l'eau. Il regroupe la quasi-totalité des collectivités territoriales du département exerçant les compétences eau potable, assainissement (collectif ou non collectif) ou GEMAPI. La Commune de Ruffec est adhérente à Charente Eaux depuis 2013.

Véritable pôle d'ingénierie, Charente Eaux permet de répondre aux besoins d'assistance technique et administrative de ses membres, de mutualiser des moyens et des outils et de représenter l'ensemble des collectivités au sein de différentes instances et événements. Le syndicat peut également à la demande :

- mener des études ou travaux prospectifs d'intérêt général pour les collectivités membres ;
- assurer des missions de délégation de maîtrise d'ouvrage ;
- assurer la gestion, l'exploitation et l'entretien des ouvrages dont le syndicat se porterait propriétaire.

En 2015, la Commune a confié à Charente Eaux une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation du réseau d'assainissement de la commune ainsi qu'une mission d'assistance technique pour l'exploitation de la station d'épuration. Plus récemment, en novembre 2019, une convention a été signée avec Charente Eaux pour une nouvelle mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de création, d'extension, de réhabilitation et de renouvellement du système d'assainissement de la commune.

Il est ici demandé au Conseil Municipal de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte Charente Eaux.

Après lecture par le Maire de la liste des candidats ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte Charente Eaux :

Sont élus :


- Délégué titulaire : M. Barbarit Pierre
- Délégué suppléant : M. Nourri Pascal

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Syndicat Mixte Charente Eaux

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le **27 MARS 2026**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.